



2026/

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**ARRÊTÉ N° 2026/126
du mardi 5 mai 2026**

**Portant délégation de fonctions à Madame Souad MEDANI
Conseillère municipale, pour la célébration d'un mariage**

Le Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Souad MEDANI, Conseillère municipale pour une célébration de mariage,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Madame Souad MEDANI, Conseillère municipale, est déléguée pour remplir le samedi 20 juin 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 16 h 30 le mariage de Madame Sarah MEDANI et Monsieur Wassim RKHAMI.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 MAI 2026

Publié le : 19 MAI 2026

Notifié le : 28 MAI 2026

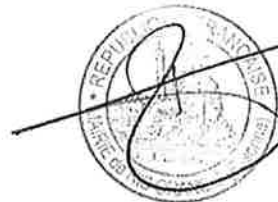
La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

Fait à Ris-Orangis, le 5 mai 2026.

Sonia BENAMEUR
Maire de Ris-Orangis



Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



2026/

